

La sédentarisation des pasteurs nomades :

les experts internationaux face à la question bédouine
dans le Moyen-Orient arabe (1950-1970)⁽¹⁾

Riccardo BOCCO*

Les programmes de sédentarisation des pasteurs nomades, engagés au Moyen-Orient entre 1950 et 1970, n'ont pas constitué une étape originale par rapport aux politiques de la période mandataire, ou à celles de l'Arabie wahhabite. La solution proposée au « problème » nomade y est toujours la même : la sédentarisation. À partir des années cinquante, les organisations internationales interviennent comme de nouveaux acteurs dans la définition des discours et des programmes de sédentarisation. Elles apportent, outre une contribution financière considérable, la garantie du savoir des experts et la caution de technologies de pointe. Elles contribuent ainsi à l'élaboration d'approches globales du problème de la sédentarisation et à la légitimation des politiques mises en œuvre par les États à l'égard des populations nomades.

Nous ne cherchons pas ici à établir une nouvelle rubrique nécrologique des projets détournés ou avortés. Dans le cadre d'une analyse des rationalités qui régissent les opérations de développement, nous proposons une réflexion sur la généalogie et la « philosophie » des politiques appliquées aux nomades. Après une brève présentation historique des activités des organisations internationales dans la période 1950-1965, qui constitue la phase d'élaboration « doctrinale » par rapport aux programmes d'intervention mis en œuvre dans les années soixante-dix, nous dégagerons les représentations des pasteurs nomades sous-jacentes au travail des experts. Qu'il s'agisse d'experts occidentaux ou arabes, leurs écrits témoignent d'un savoir qui n'est pas, le plus souvent, fondé sur des enquêtes de terrain. À la césure réelle qui oppose les experts occidentaux aux populations bédouines, fait écho le fossé qui

* IUED, Case Postale 136 1211 - Genève 21 (Suisse).

sépare les classes intellectuelles arabes des populations rurales de leur propre pays. Si les visions des experts peuvent pécher par ethnocentrisme, le terme doit être utilisé au pluriel : occidental et arabe. Les préjugés des uns et des autres se renforcent mutuellement. En outre, la plupart des rapports ont un caractère idéologique marqué et leur but explicite est d'orienter l'action politique ; pour les décideurs les recommandations contenues dans les études priment sur la présentation et l'analyse des données. En ce sens, les experts sont investis de la double légitimité du savoir scripturaire et d'un pouvoir politique indirect de « conseillers du Prince ». Pour les experts nationaux, la filiation arabe constitue un élément supplémentaire de légitimité.

Parallèlement, se pose la question de l'historicité des politiques de sédentarisation. Si, pour les occidentaux, les programmes se veulent novateurs, pour les experts arabes, ils doivent aussi représenter une rupture avec l'histoire coloniale. L'exemple jordanien va ainsi nous permettre de montrer la continuité des politiques de sédentarisation depuis l'époque du Mandat jusqu'aux années soixante-dix, et de mettre en évidence, à travers les textes, des cas de réinterprétation, et même d'occultation, de certains aspects du passé récent, ainsi que des aménagements idéologiques visant à légitimer telles ou telles pratiques. À travers les projets de développement, apparaît donc une certaine vision du changement social et un « projet de société » que l'on a cherché à mettre en œuvre. On remarque notamment qu'en matière de sédentarisation, les options des experts et des gouvernements à orientation « socialiste » ou conservatrice n'ont jamais été très différentes.

LES PROGRAMMES DE SÉDENTARISATION (1950-1970)

Dans l'histoire des programmes de sédentarisation au Moyen-Orient, les années cinquante représentent une phase préliminaire. Les cadres institutionnels mis en place témoignent de l'importance attachée au problème et c'est au cours de cette période que les premières recherches sont lancées. Elles font l'objet de colloques et de publications qui vont constituer la base scientifique des politiques mises en œuvre durant les années soixante et soixante-dix.

Entre 1949 et 1954, la Ligue des États Arabes organise en collaboration avec les Nations unies, un cycle de séminaires sur le thème de la « Protection sociale dans les États arabes du Moyen-Orient » (United Nations 1956). Dès les réunions de Beyrouth, en 1949, et du Caire, en 1950, on recommande la création, au sein de chaque État, d'un département spécifique chargé de la « protec-

tion » des nomades, de la coordination des actions les concernant et de la formation d'experts nationaux. L'option de la sédentarisation est officiellement adoptée à la réunion de Damas en 1952. Lors du dernier séminaire, à Bagdad en 1954, les méthodes préconisées sont explicitées en ces termes : « On devrait procéder à la sédentarisation en accordant un lopin de terre à chaque individu capable de s'adonner à l'agriculture, la superficie étant déterminée par l'État et calculée de manière à assurer l'élévation de son niveau de vie et à lui permettre de s'entretenir lui-même ainsi que les personnes à sa charge (...). Lors de la redistribution de la terre, il faudrait prendre garde de fixer une même famille sur un seul coin de terre, formé de la totalité des lopins accordés à ses membres, la famille se composant des parents du premier grand-père. » (OIT, 1962:80). Dans un temps relativement court, on passe ainsi de résolutions générales à des recommandations très précises qui ne laissent subsister aucun doute quant aux politiques à mettre en œuvre et au rôle que chaque État doit jouer en ce domaine.

Parallèlement aux activités de la Ligue des États Arabes, l'UNESCO établit en 1951 un Comité consultatif de « Recherches sur les zones arides ». En 1956, un programme sur six ans est lancé ; il est centré sur l'étude des conditions de vie en région désertique et l'amélioration de la fertilité des sols. Des études comparatives auprès de tribus nomades du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont confiées à plusieurs experts, sociologues, ethnologues, agronomes et géologues. Les résultats, publiés entre 1958 et 1962, sous forme de rapports et d'actes de colloques, sont également favorables à la sédentarisation des nomades dans le cadre de programmes visant à l'amélioration des conditions de vie dans les régions steppiques.

À partir de 1956, après une série d'études épidémiologiques sur des groupes nomades du Moyen-Orient, l'OMS s'associe aux recherches lancées par l'UNESCO. Au-delà des mesures sanitaires générales et de la lutte contre la malnutrition, l'Assemblée générale de l'OMS, lors des réunions annuelles de 1956 à Athènes et de 1957 à Bagdad, recommande également la sédentarisation des nomades. Il s'agit alors d'éviter la transmission de maladies infectieuses (paludisme et tuberculose en particulier) que la perpétuation du nomadisme empêcherait de combattre efficacement (OIT, 1964 b : 29-34).

En 1959, la FAO publie à son tour une série de rapports sur la situation de l'agriculture et de la sylviculture au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pourtant, sans remettre en cause la nécessité de la sédentarisation, les experts de la FAO sont les premiers à signaler l'importance du maintien et du développement des pâturages, ainsi que de l'amélioration des espèces animales. À partir du début des

années soixante, et souvent en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, la FAO lance ainsi une série de programmes de colonisation agricole des zones steppiques, visant à la réinstallation des nomades, au développement des cultures fourragères et de l'élevage sédentaire. Par ailleurs, lors de la douzième session de sa Conférence générale en 1963, une résolution confie aux experts de la FAO l'étude des régimes fonciers, afin d'atteindre à une meilleure intégration des nomades au sein des nouveaux États.

Le rôle de coordinateur principal dans la politique des programmes de sédentarisation est joué par l'OIT. En 1957, la quarantième session de la Conférence internationale du travail (à laquelle participent aussi la FAO, l'OMS et l'UNESCO), adopte une « Convention sur la protection et l'intégration des populations aborigènes et autres populations tribales et semi-tribales dans les pays indépendants » (Convention n° 107). Celle-ci prévoit qu'« il appartiendra principalement aux gouvernements de mettre en œuvre des programmes coordonnés et systématiques en vue de la protection des populations intéressées et de leur intégration progressive dans la vie de leur pays respectifs », et que « le recours à la force ou la coercition en vue d'intégrer les populations intéressées dans la communauté internationale sera exclu » (art. 2). Les différents articles de la convention précisent également le rôle que doit assumer l'État dans la promotion du développement socio-économique, sanitaire et en matière d'éducation. Une attention particulière est portée aux problèmes de la propriété et de l'utilisation du sol par les groupes nomades. La Recommandation n° 104 souligne l'importance de la protection que les États doivent accorder aux « groupes tribaux semi-nomades dont les territoires traditionnels sont situés de part et d'autre de frontières internationales » (OIT, 1964 b : 5.).

En 1958 et 1959, l'OIT finance une série de recherches sur la situation des tribus nomades dans plusieurs États du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Irak, Jordanie, Égypte, Iran). La plupart des études sont confiées à des chercheurs d'universités arabes. En 1960, lors de sa sixième session, la Commission agricole permanente de l'OIT, recommande d'accorder la priorité aux études sur la sédentarisation, afin de soutenir les différents gouvernements dans l'exécution des plans de développement rural. Au printemps 1962, le directeur général de l'OIT, en concertation avec la FAO, l'OMS et l'UNESCO, crée le « Groupe des conseillers en matière de populations aborigènes et tribales », qui se dote d'un département ayant pour tâche de coordonner l'action des organisations internationales, et de développer un programme de recherche orienté dans un sens opérationnel. Les recommandations qui en émanent (colloques OIT de Genève en 1962 et 1964), reflètent bien les orientations des experts et des représentants des États arabes : la

sédentarisation, synonyme de développement et de progrès, est l'objectif à atteindre; l'État est l'entité la plus apte à mettre en œuvre quelque projet que ce soit et, dans les politiques de sédentarisation, les stratégies seules peuvent être l'objet de discussions. En ce sens, la convergence des avis des différentes organisations internationales, a joué un rôle de légitimation supra-étatique dans les politiques ponctuelles mises en œuvre.

Dans l'approche dominante des années cinquante, l'avis de deux experts, l'un arabe et l'autre français, exprime bien la primauté du politique sur toute autre considération. « Dans le domaine de la sédentarisation des nomades », affirme le chercheur égyptien Muhammad AWAD, « le facteur le plus important est l'existence d'un gouvernement central fort, sérieusement décidé à maintenir l'ordre et la paix, et à favoriser le progrès du pays et le bien-être de tous ses habitants (...). Que les motifs invoqués soient d'ordre humanitaire, politique, économique, stratégique ou administratif, il importe que ce résultat soit obtenu le plus rapidement possible. » (1959 : 37-38). Malgré la sensibilité qu'il a toujours manifesté devant l'analyse des situations complexes, Jacques BERQUE affirme pour sa part : « Nous voyons mal le lien entre l'ancien et le neuf au moment où une société nomade passe à l'historicité, où elle abandonne une conception cyclique et une pratique conservatrice pour tendre vers des techniques nouvelles et concevoir une durée cumulative en quelque sorte, c'est-à-dire qui ait un sens, jugé bon ou mauvais. Ce passage est-il d'ailleurs possible en dehors de la sédentarisation ? ». Et il conclut en soulignant : « le droit et même l'impérieux devoir de faire évoluer les nomades ne se peuvent discuter » (1959 : 515, 518).

EXPERTS ET BÉDOUINS : LES REPRÉSENTATIONS DE L'AUTRE

Un programme de développement ne peut se réduire à la somme des mesures techniques envisagées pour une opération précise. Il constitue avant tout une tentative de proposer ou d'imposer un certain univers théorique et pratique; il reflète un ensemble de valeurs, une vision du monde, du changement social et du progrès. Les programmes de sédentarisation proposés par les experts des organisations internationales sont ainsi révélateurs des représentations que ces derniers se font du pastoralisme nomade : un maquillage sociologique de ces visions préétablies permet souvent de les transformer en postulats scientifiques, qui servent à justifier ou appuyer les opérations de développement. Il importe donc d'analyser un certain nombre de représentations sélectionnées parmi les études émanant d'organisations internationales, et qui

sont à la base de plusieurs programmes de développement des années soixante et soixante-dix. Étant donné que ces rapports, études de cas ponctuelles ou comparatives, adoptent un plan thématique — relations au milieu, activités économiques, organisation socio-politique et problèmes de la sédentarisation — nous pouvons suivre le même schéma pour analyser les représentations du nomadisme qu'ils contiennent.

1. Le contexte écologique est très souvent désigné comme la contrainte majeure des sociétés pastorales. En effet, tout en présentant le nomadisme comme une adaptation réussie au milieu désertique, on met plus généralement l'accent sur son point faible : la dépendance par rapport aux aléas climatiques (YACOUB, 1970 : 109). Sa perpétuation, dans le meilleur des cas, sera considérée comme un gaspillage de terres agricoles potentielles (OIT 1962 : 15). Pour les partisans d'une certaine approche écologique, le nomadisme, responsable de la dégradation des pâturages, fait d'ailleurs planer une véritable menace sur les steppes. Toutefois, cette hypothèse ne fait pas l'unanimité et elle suscite des débats. Les politiques foncières étatiques pour leur part ne sont jamais analysées (UNESCO 1960). La question de l'appropriation du territoire, considérée pourtant comme cruciale, n'est abordée que sous l'angle de la juridiction foncière et des contraintes écologiques. On ne fait qu'effleurer les conflits entre les gouvernements successifs et les groupes nomades et sédentaires d'une région donnée, ainsi que les implications socio-économiques de la création de frontières internationales pour les territoires tribaux. Dans le cas où il existe un problème foncier, les experts recommandent d'en rechercher la solution dans une réforme agraire «équitable» (OIT 1964 a : 96-103).

2. Dans la plupart des rapports, la primauté accordée au contexte écologique est à la fois séquentielle et causale. Les activités économiques des nomades sont fortement conditionnées par le milieu, qui oblige les pasteurs à sans cesse nomadiser, recherchant de l'eau et des pâturages pour le bétail. En tant qu'activité économique et mode d'occupation du territoire, le nomadisme pastoral est réputé marginal et rétif à toute intégration dans un marché national (FAO, 1972 : 3). Dans la majorité des rapports, les différents groupes sont classés selon le mode de vie et l'activité économique : nomades, semi-nomades, semi-sédentaires, sédentaires. Les catégories socio-économiques des experts ne sont cependant jamais confrontées aux catégories sociales élaborées par les intéressés. Ainsi, lorsque les Bédouins se sédentarisent, ils disparaissent pour les experts en tant que groupe social spécifique. Chez les «vrais» nomades, en outre, les activités agricoles seraient socialement dépréciées : «La pratique de l'agriculture répugne au

nomade : elle le prive de la liberté si chère à son cœur.» (AWAD, 1959 : 36); elles se situeraient, en outre, aux antipodes de la «psychologie» nomade. Exception faite pour quelques rappels du rôle qu'ils jouaient jadis dans le trafic caravanier — désormais disparu à cause du développement des moyens de transport modernes —, les nomades sont présentés comme isolés dans le désert. Le mythe de la dichotomie nomades-sédentaires prévaut résolument, à défaut de toute esquisse d'une histoire des relations intercommunautaires, particulièrement anciennes au Moyen-Orient. Si les nomades pratiquent d'autres activités économiques c'est grâce, estime-t-on, aux politiques des États indépendants, pourvoyeurs d'emplois dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (OIT, 1964 a : 27-75; YACOB, 1970).

3. Dans l'analyse de l'organisation socio-politique des nomades, on peut distinguer deux courants principaux. D'une part, celui qui considère la variable écologique comme déterminante : «the crucial variable of environmental uncertainty and instability at the micro-ecological level compels nomads to develop loosely organized and generally uncentralized political systems» (FAO, 1972 : 5). D'autre part, un courant qui, à défaut de concepts plus précis, affirme que les nomades sont régis par une organisation sociale arriérée, et parfois despotique. À cet égard, les propos de SELIM, relatifs à la Jordanie et à l'Irak, sont exemplaires : «Tout le pouvoir politique dans la tribu est centralisé dans la personne du cheikh — il s'agit en général d'un despote dont l'autorité est de caractère royal — qui tient entre ses mains la vie et la destinée de ses sujets. Le cheikh est le propriétaire des terres, le commandant en chef et l'arbitre. Il répartit les terres entre ses sujets et peut les enlever à n'importe lequel d'entre eux. Outre qu'il peut bannir tout membre de la tribu de son territoire, il fait sévèrement punir ceux qui lui désobéissent. Il impose des impôts et des droits, commande les déplacements et conduit les guerres. Le pouvoir exécutif du cheikh s'exerce par l'intermédiaire des chefs de clan (...) ainsi que des proches parents et des mandataires (...) du cheikh.» (SELIM, 1959).

Les affirmations généralisantes priment ainsi sur la présentation et l'analyse des données — celles-ci par ailleurs si minces, qu'on est souvent en droit de se demander si l'expert connaît réellement les groupes nomades dont il parle. Nomadisme et tribalisme sont toujours associés : à un mode d'utilisation du territoire correspond un type d'organisation sociale et, hormis quelques définitions essentialistes, le système tribal apparaît inconcevable chez les sédentaires. L'accent est mis d'autre part sur les conséquences du tribalisme, qui entrave la naissance et le développement d'un esprit national (HELAISSI, 1959 : 554-5), empêche l'établissement d'une autorité externe (AWAD, 1959 : 34-35) et soulève, en un mot, le problème du contrôle étatique : «nomads are no respectors of

national frontiers which they cross and recross very rapidly, evading arrest and taxation, avoiding any new modernising program (...). This elusiveness curtails the nomads' commitment to the State» (FAO, 1972 : 5). Dans le cadre des relations intercommunautaires, les nomades sont souvent présentés comme les prédateurs des sociétés paysannes, une véritable mafia du désert que seule la présence de l'État a pu endiguer (OIT, 1962 : 29). En ce sens, l'opinion prédomine que les chefs tribaux devraient être soumis à un contrôle administratif étroit, et leurs pouvoirs faire l'objet d'une stricte réglementation. En outre, préconise-t-on, le droit coutumier devrait être aboli, ou du moins réformé, afin de répondre aux exigences de la vie « moderne » (OIT, 1964 a : 416).

4. Toutes ces études débouchent sur la présentation des avantages de la sédentarisation mais aussi des problèmes qu'elle engendre. Définie comme le processus de fixation des populations nomades, elle entraîne une réorientation des activités économiques vers l'agriculture, l'élevage sédentaire ou les activités artisanales et commerciales. Une distinction est toujours opérée entre les processus de sédentarisation dits « spontanés », qui concernent les nomades ayant choisi « naturellement » d'abandonner le nomadisme, et les processus dits « provoqués », par des mesures « directes » (des projets étatiques de développement rural) ou par les effets « indirects » du développement économique national (OIT, 1962 : 63-69). Sous ses différentes formes, la sédentarisation serait une véritable panacée. Rendue possible grâce à la maîtrise de l'environnement que l'État, désormais, garantit à travers l'apport de technologies nouvelles, elle est également souhaitable pour que les nomades puissent bénéficier des services de santé et d'instruction publique, et pour que leur économie soit insérée dans les circuits marchands nationaux. Elle devient donc synonyme d'intégration sociale et économique : « L'abolition du nomadisme entraînerait la réunion des communautés pastorales, rurales et urbaines (...) en un tout solide et supprimerait la distance sociale qui actuellement les sépare. » (OIT, 1962 : 63). D'un point de vue socio-politique, la sédentarisation aurait aussi comme effet un processus de détribalisation. Selon les experts, cet objectif peut être atteint de diverses manières. Pour certains, le rôle de l'éducation est primordial : « si l'enfant nomade a la possibilité de suivre toute la filière de l'enseignement, il se retrouvera « détribalisé » et sera perdu pour les siens et pour la communauté à laquelle il appartient. » (OIT, 1964 a : 132). Pour d'autres, le développement économique serait le moteur d'une émancipation rapide : l'indépendance économique que les jeunes peuvent atteindre les soustrait à l'autorité des aînés ; l'individualisme se développe proportionnellement à l'affaiblissement des liens de parenté ; les chefs tribaux perdent leur pouvoir et les règles coutumières leur prestige (OIT, 1962 : 78). À travers le

processus de détribalisation, corollaire de la sédentarisation, l'organisation socio-politique «should tend to be more democratic and less prone to stratification and social inequality». (FAO, 1972 : 12). Enfin, selon FILALI (1966) il s'agit de substituer à la trilogie «nature-nomadisme-misère», celle de la «civilisation-sédentarité-prospérité».

L'État est considéré l'acteur le plus apte à mettre en œuvre ce processus, mais le débat reste ouvert quant à la forme qu'il faut lui donner. D'un côté, les partisans d'une approche qu'on pourrait qualifier de «paternaliste» : «Il faut comprendre que ces nomades qui vivent en dehors des courants de la civilisation moderne, ne peuvent à l'heure actuelle, ni déterminer quels sont leurs véritables intérêts, ni chercher eux-mêmes les moyens d'atteindre un niveau social plus élevé. Il apparaît donc indispensable qu'ils laissent à leur gouvernement le soin de s'en charger pour leur plus grand profit.» (HELAISSI, 1959 : 556). De l'autre, les experts «alternatifs» préconisant des schémas de développement moins conventionnels, mais gardant des perspectives très classiques quant aux stratégies d'intervention : «successful innovation is very often best introduced by outsiders (...). It is necessary to choose appropriate innovators who are acceptable to the local community and whose presence will inspire admiration and stimulate emulation» (FAO, 1972 : 12). C'est seulement à la fin des années soixante-dix que les approches «participatives» deviennent à la mode : dans les discours des années précédentes, développeurs et développés ne communiquent que verticalement : un fossé sépare les deux univers. Lorsque le thème de la participation locale est timidement abordé, on ne discute jamais où, quand, comment et par qui celle-ci doit être sollicitée (LEIGHTON, 1986).

Les représentations des pasteurs nomades qui hantaient les experts des organisations internationales dans les années cinquante-soixante dix ont contribué à l'élaboration d'un discours stéréotypé et elles ont légitimé les politiques de sédentarisation au Moyen-Orient. Le cas jordanien est une bonne illustration de la transposition d'une rhétorique du développement, appliquée aux nomades, d'un plan international à un plan local. En outre, il nous montre comment, dans les années soixante, le discours des experts sur la sédentarisation a partiellement occulté l'histoire des relations entre l'État et les tribus bédouines durant le mandat britannique. C'est pourquoi il importe de retracer les étapes principales des politiques de sédentarisation mises en œuvre dans la période qui a précédé l'indépendance de l'État jordanien.

LA SÉDENTARISATION EN JORDANIE PENDANT LE MANDAT

Lorsqu'il a été créé, en 1921, l'Émirat de Transjordanie comptait une population considérable de nomades et semi-nomades. Selon les estimations des autorités britanniques, à la fin des années vingt, sur une population de 300 000 personnes environ, on énumérait 120 000 semi-nomades et 50 000 nomades (2). Cette proportion élevée posait aux autorités un problème de contrôle et d'allégeance des tribus bédouines, surtout dans l'est et le centre-sud du pays. Alors que les régions à l'ouest de l'Émirat étaient sous le contrôle des puissances mandataires, Angleterre et France, une grande partie des zones désertiques, à l'est, étaient les terrains de parcours de tribus dont l'allégeance politique se partageait entre l'Émir Abdallah et Abd al-Aziz Ibn Saoud. La création d'une frontière internationale avec ce qui était en passe de devenir le Royaume d'Arabie Saoudite confrontait donc les nouveaux États et les groupes nomades au double problème de la « nationalité » des tribus et de la division des territoires tribaux.

Un premier accord, signé à Hadda en novembre 1925, entre les autorités mandataires anglaises et Ibn Saoud — à l'époque « Sultan of Najd and its dependencies » — concernait les frontières du nord-est de l'Émirat. Celles-ci n'étaient pas sans poser de sérieuses difficultés aux tribus bédouines de Transjordanie du nord. D'un côté, la nouvelle frontière divisait en deux les terrains de parcours des Bani Sakhr, des Bani Khalid, Sirhan et 'Isa en particulier, dont les pâturages d'hiver se trouvaient dans le Wadi Sirhan désormais sous juridiction saoudienne. D'un autre côté, la stratégie anti-hachémite de Ibn Saoud consistait à saper la position de l'Émir Abdallah, considéré comme le « protégé » des Anglais, visait à gagner l'allégeance des tribus « transjordaniennes », et se heurtait à l'interprétation de l'art. 4 des accords de Hadda, qui reconnaissait les droits « traditionnels » de pâturage et de propriété des tribus transjordaniennes dans le Najd (3). En 1926, lorsque les territoires de l'actuel gouvernorat de Ma'an dans le sud du pays furent annexés à l'Émirat, la question des territoires tribaux surgit à nouveau. Cette fois les autorités mandataires refusèrent de céder à Ibn Saoud, qui réclamait la région de Jabal Tubaiq, site des campements d'hiver des Huwaytat.

À la suite de l'établissement d'une frontière dans le nord, et face aux tentatives expansionnistes wahabbites, la période 1925-1935 se caractérise par une grande instabilité politique dans l'est de l'Émirat, marquée par une escalade rapide de razzias intertriba-

les (4). Dans un premier temps, un département spécialement chargé des affaires tribales est créé, et l'Émir Abdallah adopte une politique de subventions aux cheikhs bédouins afin de conserver leur allégeance. Puis, parallèlement à la réorganisation périodique des commissions et tribunaux internationaux d'arbitrage des razzias transfrontalières, les autorités mandataires créent, en 1929, un corps spécial au sein de l'armée : la « Desert Patrol Force », recrutée exclusivement chez les Bédouins, désormais impliqués dans le contrôle des territoires steppiques. Ces mesures sont accompagnées de la promulgation de législations spéciales pour les Bédouins (« Tribal Courts Laws » et « Bedouin Control Laws »), entre 1924 et 1936.

Les autorités mandataires et hachémites poursuivant ainsi de multiples stratégies pour capter l'allégeance politique des tribus, l'idée de les sédentariser pour mieux les contrôler apparaît dès les années trente. Mais les ressources économiques de l'Émirat sont très réduites : la plus grande partie du territoire est désertique, les cultures irriguées sont peu répandues, et l'agriculture pluviale n'est possible que sur un dixième du territoire. Par ailleurs, le pays ne possède pas de gisements miniers importants. Pour développer l'agriculture, principale ressource du pays, et réduire le soutien financier anglais au budget de l'Émirat, dès 1927, les autorités décident de réorganiser le Cadastre, de procéder à la démarcation et à l'évaluation des terres et titres de propriété, afin d'établir un nouveau système de taxation foncière.

Le nouveau Code foncier et la « Land Settlement Law » de 1933 n'accordent aucun droit aux tribus sur les territoires de parcours. En revanche, des droits sont reconnus aux nomades dans les régions où ils ont leur campements d'été, et là où ils cultivent des terrains, soit directement, soit par l'intermédiaire de métayers. Ainsi, à partir des années trente, plusieurs cheikhs tribaux reçoivent au nom de leur section des terres agricoles ou potentiellement cultivables, où l'on prévoit la construction de villages. Dans le nord, chez les Bani Sakhr notamment, les quatre sections les plus importantes de la tribu reçoivent des terres à proximité des sites de leurs principaux campements d'été, à l'est et au sud-est de 'Amman, ainsi que dans la vallée du Jourdain. Il en est de même, dans le sud, pour différentes sections des Huwaytat, dans la région du Jabal Shara' et dans le Wadi 'Araba. Dès 1933, GLUBB mentionne des Huwaytat du Shara' s'adonnant à la culture attelée (5).

C'est à partir de 1934 que les autorités mandataires commencent à formuler de véritables programmes de développement agricole. Un Département du développement est institué pour l'administration et la planification des projets, qui sont financés par le « British Colonial Development Fund ». En ce qui concerne les Bédouins, les experts anglais prônent une politique de sédentarisation articulée

autour d'une série de mesures (construction de puits artésiens et de petites retenues d'eau, réaménagement des anciennes citernes) favorisant le développement de l'agriculture et la construction de villages. La division des terres entre les sections tribales est préconisée pour promouvoir les cultures avec l'assistance d'experts agricoles. Des écoles sont installées dans les « villages bédouins », et l'on initie aux rudiments des services sanitaires un membre au moins de chaque section tribale. Enfin, on construit de nouveaux puits et on réaménage les anciens dans les zones steppiques (6). Cependant, au cours des années trente, de longues périodes de sécheresse mettent à dure épreuve l'économie pastorale en même temps que les premières tentatives de développement agricole dans les régions steppiques. La malnutrition, et les épidémies qu'elle entraîne, telle la tuberculose en particulier, sont un véritable fléau surtout dans les tribus du sud (7). Dans ces circonstances fort éprouvantes, l'armée représente l'unique source de revenus de nombreuses familles bédouines.

Entre 1937 et 1939, le Département du développement mène une enquête sur la situation hydrogéologique de l'Émirat. D'après les résultats du rapport élaboré par G. IONIDES, directeur du Département, il paraît souhaitable de poursuivre le développement des cultures irriguées dans la vallée du Jourdain, sur les hauts plateaux et dans certaines régions limitrophes des zones arides. C'est dans ces dernières que les plus grands efforts sont déployés en vue de sédentariser les nomades.

Parmi les nombreux rapports alors consacrés à la politique de sédentarisation, on dispose d'une série de notes de Glubb datant de 1938. Selon le commandant de la « Desert Patrol Force », le fait que les tribus bédouines aient joui d'une autonomie politique relativement importante, et que l'absence d'un pouvoir étatique fort leur ait permis d'imposer un tribut aux populations paysannes et aux voyageurs, a contribué à créer le stéréotype du Bédouin « parasite social ». Il affirme que l'économie pastorale n'est nullement enclavée : les Bédouins sont intégrés à une économie de marché nationale, dont ils dépendent pour l'écoulement de leurs produits. D'un point de vue économique, la sédentarisation peut favoriser la diversification de leurs activités et de leurs investissements. S'ils ne doivent pas totalement abandonner le pastoralisme — car le marché national est demandeur de viande — il faut, cependant, que les nomades s'engagent dans les activités agricoles, afin de compenser les effets catastrophiques des sécheresses prolongées. Sur ce point, GLUBB appelle déjà à démystifier la vision des nomades opposés à tout travail agricole, celui-ci étant censé constituer une activité socialement dépréciée par les Bédouins. L'exemple de la section des Jbur de la tribu des Bani Sakhr à Nuqaira, à l'est de 'Amman, ainsi que le cas des Matalqa, Tuwayah

et Mara'yah du Shara', au sud, contredisent, selon lui, ce mythe. Enfin, d'un point de vue politique, GLUBB souligne que la sédentarisation accompagnée d'une redistribution des terres aux nomades peut permettre un meilleur contrôle des tribus : un nomade peut transporter sa famille, son troupeau et ses richesses où il veut ; devenant propriétaire foncier, il sait qu'en s'éloignant de ses terres, il perdra une partie de sa fortune (8).

Les dernières années du Mandat témoignent donc d'une situation où le processus de sédentarisation a été largement entamé et l'économie pastorale intégrée au système de marché nationale. D'un point de vue socio-politique, les Bédouins sont assujettis à une série de lois spéciales promulguées dès 1924, ils sont représentés au Parlement depuis 1928, et sont intégrés dans l'armée à partir de 1929.

Si l'Émirat n'est pas directement touché par les événements de la Seconde Guerre mondiale, en revanche, la Jordanie, dont l'indépendance est proclamée en 1946, connaît des bouleversements majeurs en raison du conflit israélo-arabe, qui éclate en 1948. L'annexion d'une partie de la Palestine et l'afflux massif de réfugiés entraînent de graves difficultés économiques et sociales. Pour les tribus bédouines, le début et la fin des années cinquante sont marqués, en outre, par une sécheresse obligeant le gouvernement jordanien à recourir à l'aide internationale. Plusieurs missions d'experts, anglais et américains surtout, visitent alors la Jordanie, sur la demande du gouvernement, afin de définir des stratégies de développement. Deux rapports élaborés par des experts du British Middle East Office, basé à Beyrouth, vont appuyer les options de développement agricole des régions steppiques qui avaient été adoptés pendant la période mandataire. Ils insistent toutefois sur le fait que si le développement agricole et la sédentarisation des Bédouins peut efficacement se poursuivre dans les régions steppiques, l'élevage doit également recevoir une attention particulière (9).

À la fin des années cinquante, les experts internationaux et nationaux peuvent donc bénéficier de vingt ans d'expérience dans le domaine de la sédentarisation, mais le discours et la pratique des planificateurs véhiculent de vieux clichés. On peut alors analyser comment, évacuant en partie l'histoire récente du développement des régions steppiques, les experts ont proposé comme des solutions nouvelles des stratégies déjà bien connues.

LES EXPERTS EN JORDANIE DANS LES ANNÉES SOIXANTE

Au début des années soixante la politique de sédentarisation en Jordanie prend la forme de projets d'agriculture irriguée dans les

régions steppiques. D'après le recensement démographique de 1961, la population nomade à l'est du Jourdain ne compte plus que 80 000 personnes environ. Les 2/3 sont concentrés dans le centre-sud (10), où l'agriculture, les voies de communication et les infrastructures sont les moins développées. Entre 1960 et 1980, avec l'appui de la coopération internationale, l'État jordanien implante onze projets de sédentarisation dans ces régions.

Dans le cadre d'un programme d'assistance qui débute en 1960, le PNUD mène des recherches sur les ressources hydrogéologiques de l'est jordanien. Le bassin d'al Jafr, dans le sud-est du pays, apparaît un site particulièrement favorable et, en 1963, le gouvernement décide d'y lancer, avec la collaboration du Programme alimentaire mondial et du PNUD, un projet de sédentarisation pour les Bédouins de la région (11).

Les analyses et les représentations des nomades du sud jordanien qui ressortent des rapports produits à cette époque par des experts jordaniens ou étrangers, ressemblent à s'y méprendre à celles qui furent élaborées dans d'autres pays du Moyen-Orient, à la même période ou antérieurement. C'est toujours le facteur écologique qui « détermine » le type d'organisation économique et socio-politique des nomades, et qui motive les politiques de sédentarisation (HUNEIDI, 1965; QALYOUBI, 1967; UNESOB, 1973). Dans la plupart de ces rapports, l'analyse de l'organisation socio-économique des nomades est rudimentaire. Quant aux chances de succès des projets, les avis, parfois, sont contradictoires : « the nomad has neither the knowledge nor the ability to break with tradition » (WFP, 1969 a : 3); « The project (of al Jafr) has shown that the bedouin is both interested in and capable of adapting to sedentary farming life. » (WFP, 1969 b : 4). La réussite des projets est censée résulter simplement d'une planification technique détaillée et d'une « participation » des destinataires, jamais micux spécifiée (QALYOUBI, 1967). L'organisation politique des tribus n'est analysée qu'en relation aux changements que le processus de sédentarisation est censé provoquer : « for many bedouins in the al Jafr area and elsewhere in Jordan, the lifestyles and values of sedentarization and freedom from tribal and kinship ties are gradually replacing those of nomadism and the maintenance of strong kinship and tribal ties » (UNESOB, 1973 : 32). Dans l'euphorie de l'expérience d'al Jafr, le projet est perçu comme absolument novateur : « The dawn of a new life started with so bold an aim as to transplant the twentieth century to where only the camels thrived (...). The project is a unique experiment. » (QALYOUBI, 1967 : 153-154); « a new community has been created at al Jafr » (UNESOB, 1973 : 31).

Si, dans ces rapports, réapparaissent des clichés sur les nomades que l'on avait déjà remis en question durant la période mandataire,

la transposition au cas jordanien de stéréotypes élaborés ailleurs est évidente. Hormis le rapport de HUNEIDI (1965), la dimension historique est trop souvent négligée. Elle est seulement convoquée de manière à cacher, ou à mettre en valeur, certaines caractéristiques des nomades et des acteurs qui, historiquement, ont joué un rôle dans le processus de sédentarisation.

Le début de l'époque mandataire est identifié par HUNEIDI comme un moment de rupture par rapport au passé ottoman. Selon l'auteur, les tribus bédouines de l'Arabie du nord auraient vécu pendant plusieurs siècles une vie « naturelle », essentiellement basée sur l'élevage. Leur existence était ponctuée de guerres et de conquêtes dans une situation d'instabilité politique permanente (HUNEIDI, 1965 : 1). Avec la période mandataire apparaîtrait un pouvoir central fort, capable d'imposer une stabilité politique durable, où l'armée aurait permis le contrôle et l'intégration des tribus bédouines. Parallèlement, des facteurs économiques auraient amorcé le processus de sédentarisation : le déclin du chameau comme moyen de transport et les périodes de sécheresse prolongée (HUNEIDI, 1965 : 2-3). Pour la période 1946-1964 l'auteur met en relief le rôle du nouvel État indépendant comme moteur du progrès, à travers le développement technologique dans la maîtrise de l'environnement désertique et l'essor des projets agricoles, mais également en raison de la création du Département culturel de l'Armée, en 1948, très actif dans le secteur de l'instruction publique auprès des Bédouins. Très riche en données, le rapport de HUNEIDI tend à présenter comme une « innovation » de l'État jordanien indépendant les programmes de sédentarisation et de développement dans les zones steppiques. Dans le processus de changement des sociétés nomades, la période mandataire ne représenterait que la première étape du passage à la « civilisation ».

Le discours et les analyses des experts, qu'ils soient nationaux ou étrangers, et ce en Jordanie comme ailleurs au Moyen-Orient, révèlent donc une sorte de philosophie partagée qui nous amène à analyser l'idéologie qui sous-tend cette approche et les pratiques des experts.

LA VISION DU CHANGEMENT SOCIAL CHEZ LES EXPERTS (1950-1970)

À travers leurs représentations des Bédouins jordaniens ou des nomades d'autres pays limitrophes, à travers leurs discours sur le rôle de l'État, mais également à travers l'ensemble des opérations d'occultation, de manipulation et de réinterprétation de l'histoire des sociétés nomades, il est possible de dégager une vision du changement social chez les experts des organisations internationales

qui écrivent dans la période 1950-1970. Celle-ci s'inspire tout à la fois des théories économiques et socio-politiques de la « modernisation », élaborées par l'école développementaliste américaine, et de certaines approches issues des courants « orientalistes », plus spécifiques au contexte moyen-oriental.

Au cours des années cinquante et soixante, les théoriciens de la modernisation de l'école développementaliste ont élaboré une série de modèles pour expliquer le développement et proposer des alternatives au maldéveloppement (12). Ils adoptent une approche fonctionnaliste, et travaillent dans une perspective comparative avec une vision évolutionniste du changement social. Parmi leurs principaux présupposés, relevons l'idée que toute société est un système fortement intégré, et que tout changement capable de secouer l'inertie du système, ne peut venir que de l'extérieur : ce postulat conduit à privilégier le rôle de l'État, en tant que vecteur des processus de modernisation. Le corollaire en est que le changement social est un processus irréversible, unidirectionnel et cumulatif. Ainsi, la sédentarisation, tenue pour inévitable, semble-t-elle guidée par une nécessité presque téléologique : elle serait le catalyseur des différents « inputs » du changement.

Le travail de LERNER (1958), pour prendre un exemple d'application des théories de la modernisation au contexte moyen-oriental, est l'un des ouvrages de référence des experts. Les sociétés occidentales y sont le modèle et l'étalon de mesure du développement. La modernisation passe par l'élimination de la tradition et par un processus de mobilisation capable de stimuler un esprit positif et rationnel, conduisant les individus à des comportements de type « universaliste ». Selon LERNER, c'est l'essor de la communication sociale qui est à l'origine de tout processus de mobilisation et qui règle le développement des systèmes socio-politiques. Dès lors, il est possible de « mesurer » et de prévoir le processus de modernisation des sociétés du Moyen-Orient à travers une série d'indices tels que les taux d'urbanisation et d'alphabétisation, et le degré de diffusion de l'information.

Séduits par ces approches développementalistes, un grand nombre d'experts ont ainsi opté pour une analyse évolutionniste des sociétés de pasteurs nomades du Moyen-Orient : la vision du changement social impliqué par la sédentarisation a trop souvent nié toute possibilité de réinterprétation locale et d'adaptation des sociétés nomades. Par ailleurs, les experts ont souvent fait preuve d'un manque total de sens historique et d'une utilisation grossière des notions sociologiques, comparant les sociétés nomades d'État différents sur la base de typologies qui ne prenaient en compte que la mobilité des groupes. La rhétorique développementaliste a ainsi contribué à aplatir les spécificités et les différences, et à élaborer de véritables « caricatures » des sociétés pastorales.

Si les théories de la modernisation ont eu un impact très important sur les analyses des experts entre 1950 et 1970, certains courants « orientalistes » n'ont pas moins marqué la réflexion. Au début des années cinquante, COON, anthropologue américain, publie l'une des premières introductions à l'étude des sociétés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Son ouvrage, souvent cité dans les rapports des experts, a connu un succès rapide auprès du public anglo-saxon. Pour décrire les différents modes de vie ainsi que les caractéristiques physiques de la population, mais également les différents groupes linguistiques et religieux, ou les divers systèmes d'organisation socio-politique présents au Moyen-Orient, COON utilise la métaphore de la « mosaïque ». L'explication du fonctionnement du modèle devient possible si, dans les différents contextes que l'on veut analyser, le « moderne » et le « traditionnel » sont séparés. Tout ce qui est « en transition » est supprimé : « a culture in transition is hard to explain and harder to understand; we must find some period in history when the culture was, relatively speaking, at rest » (COON, 1961 : 8). COON prétend que les sociétés du Moyen-Orient ont vécu du XV^e siècle à la fin du XIX^e siècle, comme en hibernation, dans une situation de « cultural rest ». Dans une perspective encore une fois fonctionnaliste, à la recherche d'un âge d'or au cours duquel les sociétés qui vivent actuellement « l'agonie de la modernisation », auraient connu une situation mythique d'équilibre et de prospérité, COON élimine d'emblée toute explication tenant compte des transformations historiques des différentes composantes de la mosaïque, et des changements dans les types d'interrelations entre ses parties.

Quant à son influence sur les analyses des experts, la perspective de COON est complémentaire des approches des théoriciens de la modernisation. Dans cette perspective, l'histoire des sociétés nomades du Moyen-Orient devient une histoire de sociétés restées « en hibernation », préservées du changement. FILALI affirme que les nomades « continuent à mener une existence plus ou moins fermée aux influences extérieures, témoignent d'une grande volonté de refus et se réfugient dans la tradition, peut être parce qu'ils sont complètement impréparés à subir l'impact des facteurs de transformation » (1966 : 72). Dès lors, l'histoire des nomades « commence/recommence » avec la création des États-nations modernes et indépendants.

Enfin, on se rend compte rapidement que dans la plupart des rapports des experts, les paragraphes sur les facteurs et les objectifs sociaux des programmes de sédentarisation sont des passages obligés, simple « maquillage » sociologique. Les questions concernant le développement social des groupes nomades sont toujours abordées dans toutes les approches dites « intégrées », mais le prix de l'intégration est le plus souvent une cohabitation hiérarchisée, où

les facteurs sociaux sont soumis aux impératifs des politiques dominantes, aux préoccupations de l'intervention immédiate et aux critères de la performance. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les experts de l'OIT s'expriment ainsi sur la tâche des sociologues : « Il est nécessaire de consentir un effort sincère pour les rééduquer (les nomades), afin de leur expliquer la nature réelle de ces projets, ainsi que les bénéfices et les privilèges inhérents à un mode de vie moins nomade. On peut atteindre cet objectif avec l'aide d'un sociologue qui s'intéresse davantage que le technicien aux aspects sociaux de la sédentarisation. » (OIT 1962 : 79).

Au début des années quatre-vingt-dix, la sédentarisation des nomades n'est plus une priorité dans les politiques étatiques de développement des régions steppiques du Moyen-Orient. Si, aujourd'hui, le nomadisme en tant que mode d'utilisation du territoire a presque entièrement disparu, on peut se demander en revanche si les effets de la sédentarisation préconisée par les experts ont réellement eu lieu. D'un point de vue économique, les anciens nomades ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation aux contraintes imposées par les mesures des nouveaux États, et l'on a assisté à l'essor de systèmes économiques « à ressources multiples » au sein de la plupart des familles bédouines, où le pastoralisme n'a conservé sa place que parmi d'autres activités. La sédentarisation a contribué à l'intégration des économies bédouines locales et elle a permis l'accès aux services étatiques de santé et d'instruction publique. Elle ne s'est pourtant pas accompagnée des processus de détribalisation que les experts avaient prédits. Bien au contraire, plusieurs études récentes montrent que le modèle d'organisation tribale n'a pas disparu chez les groupes sédentarisés. En Jordanie, notamment, si le terme « Bédouin » était jadis synonyme de pasteur nomade, il indique aujourd'hui une identité politique de type tribal (R. BOCCO, 1989 ; L. LAYNE, 1986).

Le contrôle de la steppe a longtemps été formulé en termes de sécurité politique, et les programmes de sédentarisation en ont été l'un des instruments. Toutefois, le choix prioritaire du développement de l'agriculture dans les zones de steppes, au détriment de programmes de régénération des pâturages et de développement pastoral n'est pas resté sans conséquences. La fragilité écologique accrue des steppes, due à la dégradation des sols, fonction des rythmes et des conditions de leur exploitation, ainsi que de la gestion nouvelle des ressources animales et végétales, apparaît aujourd'hui comme un des effets les plus inquiétants des politiques de développement des trente dernières années. Les atouts technologiques modernes dont ont disposé les États n'ont pas été suffisants à eux seuls pour garantir la maîtrise de l'environnement et la réussite des modèles de développement prévus par les experts. Les

politiques foncières et économiques des États ont contribué, en effet, à casser les anciens systèmes de gestion des territoires steppiques, réduisant trop souvent ces derniers à des lieux d'investissement et de spéculation à court terme. Pour ne citer que le cas jordanien, représentatif du contexte régional, au milieu des années quatre-vingts la production locale de viande ne pouvait satisfaire que 25 % de la demande du marché national, en même temps que les recensements agricoles révélaient une diminution dramatique de la fertilité des sols et de la productivité agricole des régions steppiques (BARHAM et MENSCHING, 1988).

Si les programmes de sédentarisation appartiennent déjà à l'histoire, il est souhaitable que l'expérience accumulée au cours des dernières décennies dans le domaine du développement des steppes, puisse fournir aux futurs experts des outils critiques dans l'élaboration des programmes à venir. Un projet de développement sera toujours sous-tendu par un ensemble de représentations de la réalité, par une « philosophie » qui est le produit de son époque : son analyse critique n'en est que d'autant plus impérieuse.

Notes

- (1) Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur « État et tribus en Jordanie, 1920-1985 », financée par l'Institut universitaire d'études du développement (université de Genève) et l'Institut de recherche sur le Monde arabe contemporain (université de Lyon II). Je remercie R. JAUBERT, J. MÉTRAL, L. MONNIER et F. PIGUET pour les critiques qu'ils m'ont formulées au cours de la rédaction.
- (2) Dans l'analyse des politiques de sédentarisation durant la période mandataire, nous avons utilisé les archives britanniques du Public Record Office, et en particulier la documentation du Colonial Office (CO) et du Foreign Office (FO). Pour les estimations de la population jordanienne à la fin des années vingt, on peut consulter : CO831/8/5, Administration Report, 1929.
- (3) CO733/131/5 Annual report for Transjordan, Annex 7, Hadda Agreement.
- (4) Entre 1926 et 1931, période pendant laquelle les razzias intertribales atteignent le sommet, on estime que les tribus du Hejaz et Najd ont enlevé environ 6 700 chameaux, 6 200 moutons, et qu'elles ont tué 95 membres de tribus transjordanien-nes. Le « butin » de ces dernières, au cours de la même période, était inférieur : environ 3 000 chameaux, 950 moutons pillés et 41 personnes tuées parmi les membres des tribus du Hejaz et Najd (CO831/12/1 Mc Donnell's commission report on raids' arbitration, 1931).
- (5) CO831/23/11, Glubb's reports on events in southern deserts, November 1933, Voir aussi : CO831/41/5, Loans to Agricultural Bank, Letter of High Commissioner for Transjordan to Colonial Office, 17.4.1937.
- (6) CO831/34/8, Report on the economic situation, 1935, Report of the Advisory Committee to the British Colonial Development Fund, November 1934.
- (7) CO831/29/2, Reports on events in southern deserts. Enquiry into the health conditions of the Bedouins, report by Dr. Mc Lennan, par. 12, p. 15-21, 1934.

- (8) CO831/46/9, Reports on events on southern deserts, April 1938.
- (9) FO371/104899, Jordan's prospects for development, report by R. S. PORTER 1953 ; et FO371/104905, Agricultural development of the southern districts of East Jordan, report by J. C. EYRE, 1953.
- (10) The Hashemite Kingdom of Jordan, *First Census of population and housing (1961) : Scattered tents Census District*, interim report No 10. Amman, Department of Statistics, October 1963.
- (11) Nous avons analysé ailleurs le cadre institutionnel et juridique de la politique des projets de sédentarisation, ainsi que les réinterprétations locales des programmes de développement. Cf. R. BOCCO « Ingénieurs-agronomes et politiques de développement dans les Steppes du Sud Jordanien (1960-1980) ». À paraître in *Les ingénieurs au Maghreb et au Moyen-Orient*, E. Longuenesse (ed.). Lyon, Presses Universitaires, 1990. Voir également : R. BOCCO, 1989.
- (12) Nous nous référons ici aux « classiques » de la littérature développementiste américaine des années cinquante-soixante-dix : W. ROSTOW, G. ALMOND, B. POWELL, D. APTER, L. PYE, pour ne citer que les auteurs les plus célèbres.

BIBLIOGRAPHIE

- AWAD (M.), 1959. — « La sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades au Moyen-Orient », *Revue Internationale du Travail*, 79 (1), janv. : 27-60.
- BERQUE (J.), 1959. — « Introduction » à « Nomades et nomadisme en zone aride ». *Revue Internationale des Sciences Sociales*, XI (4) : 501-518.
- BARHAM (N.) et MENSCHING (H.), 1988. — « Pressure on the pastureland environment in Jordan ». *Applied Geography and Development* (31) : 37-53.
- BOCCO (R.), 1987. — « La notion de dirah chez les tribus bédouines en Jordanie : le cas des Bani Sakhr », in B. CANNON, ed., *Terroirs et sociétés au Maghreb et au Moyen-Orient*. Lyon, Maison de l'Orient, Série Études sur le Monde Arabe n° 2 : 195-215.
- BOCCO (R.), 1989. — « Espaces étatiques et espaces tribaux dans le sud jordanien : législation foncière et redéfinition des liens sociaux », *Maghreb-Machrek*, n° 123, janv.-mars : 144-163.
- BOIRAL (P.) et OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), 1985. — « Introduction », in P. Boiral, J.-F. Lanteri et J.-P. Olivier de Sardan, eds., *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, CIFACE-Karthala : 7-23.
- COON (C.), 1961. — *Caravan : the story of the Middle East*. New York, Holt, Rinehart et Winston (first edition 1951).
- EICKELMANN (D. F.), 1989. — *The Middle East : an anthropological approach*, Englewood Cliffs, Prentice Hall Inc., second edition.
- F.A.O., 1972. — *Report on the FAO expert consultation on the settlement of nomads in Africa and the Near East*. Rome, FAO Regular Program n. RP 20.
- FILALI (M.), 1966. — « Les structures sociales en Arabie Séoudite », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n. 6 : 69-84.
- GUICHAOUA (A.) et MAJERES (J.), 1982. — « Usage de la sociologie dans les organismes de la coopération et du développement », *Tiers Monde*, n. 90 : 423-443.
- HELAISSI (A. S.), 1959. — « Les Bédouins et la vie tribale en Arabie Séoudite », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, XI (4) : 554-560.

- HOROWITZ (M.), 1986. — «Ideology, policy and praxis in pastoral livestock development», *Anthropology and rural development in West Africa*, M. Horowitz and T. M. Painter, eds., Boulder, Westview Press : 251-272.
- HUNEIDI (M. I.), 1965. — «Taqrir al mamlaka al Hashimiyah al Urduniyyah 'an ri'ayat al badw wa tahdiruhum wa tawtinuhum», *Actes du IX^e Congrès des experts des Affaires Sociales et du Travail*, Jérusalem, 8-13 mai 1965. Ligue des États Arabes, Direction des affaires sociales et du travail, tome II : 1-26.
- LAYNE (L.), 1986. — *The production and reproduction of tribal identity in Jordan*. Ph. D. Dissertation, Department of Anthropology, Princeton University.
- LEIGHTON (C.), 1986. — «How important is local participation to development programs?», *Nomadic Peoples*, n. 20 : 85-94.
- LERNER (D.), 1958. — *The passing of traditional society*, Glencoe, Free Press.
- Organisation internationale du travail, 1962. — *Sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades*, Rapport du groupe des conseillers en matière des populations aborigènes et tribales, Genève, OIT, PCITP/1962/1/3.
- Organisation internationale du travail, 1964 a. — *Réunion technique d'étude sur le nomadisme et la sédentarisation*, Problèmes soulevés par le nomadisme et la sédentarisation, Genève, OIT, TMNS/1964/1.
- Organisation internationale du travail, 1964 b. — *Coopération régionale et internationale dans le domaine de la sédentarisation*, Genève, OIT, TMNS/1964/2.
- QALYOUBI (T. A.), 1967. — «Jafr pilot project for the settlement of bedouins», in A. R. GHONEMY, ed., *Land policy in the Near East.*, Rome : 152-163.
- SALZMAN (P. C.), 1980. — «Processes of sedentarization as adaptation and response», in P. C. SALZMAN, ed., *When nomads settle*, New York, Praeger : 1-20.
- SELIM (S. M.), 1959. — *A survey of conditions and problems of nomadic and semi-nomadic tribal populations of Jordan and Iraq*. Geneva, report to the OIT (multigr. en français).
- UNESOB, 1973. — *A social and economic evaluation of the al Jafr Bedouin settlement project in East Jordan*. Beyruth, UNESOB/HR/73/18, November.
- UNESCO, 1960. — *Les problèmes de la zone aride*. Paris, Imprimeries Oberthur.
- UNITED NATIONS, 1956. — *Social Welfare Seminars for Arab States in the Middle East*. Reports on the meetings of Beyruth (15.8-8.9.1949); Cairo (22.11-14.12.1950); Damascus (8-20.12.1952); Baghdad (6-21.3.1954). New York.
- WORLD FOOD PROGRAM, 1969 a. — *Bedouin settlement and nomadic livestock development projects*, Rome, WFP/IGC:16/8, Add. 3, Oct.
- WORLD FOOD PROGRAM, 1969 b. — *Jordan 036 : pilot project for bedouin settlement and improvement of nomadic sheep husbandry*. Rome, WF/IGC:16/8, Add. 3, Annex 1, Oct.
- YACOB (S.), 1970. — «Nomadic populations in selected countries in the Middle East and related issues of sedentarization and settlement», in United Nations, *Studies on selected development problems in various countries in the Middle East*, New York : 105-117.
- ZAOUAL (H.), 1984. — «La crise du paradigme du développement», *Tiers Monde*, n. 100 : 829-836.